Travailler

Passer son Bafa

pour travailler dans l'animation

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur - Bafa - permet d'encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents et d'animer des activités éducatives adaptées à leurs besoins en accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, centres de vacances et de loisirs, colos), **à titre non professionnel** et de façon **occasionnelle**.

Le Bafa est souvent une première occasion pour un jeune d'approcher le monde professionnel et plus particulièrement le secteur de l'animation, de suivre une formation en dehors du temps scolaire pour décrocher un premier job.

Il peut également être la première marche vers des formations à des métiers liés à l'enfance, à l'adolescence (professeur des écoles, éducateur de jeunes enfants, moniteur-éducateur) et plus globalement une porte d'entrée pour débuter dans les métiers de l'animation. C'est aussi une première expérience à valoriser sur votre CV !

JANVIER 2023 - 3.051

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFOS-JEUNES.FR

Info Jeunes Pays de la Loire
37 rue Saint-Léonard - 44000 Nantes
Tel : 02 51 72 94 50
contact@infos-jeunes.fr

L'inscription au Bafa... “ dès 16 ans ”

Pour vous inscrire il faut avoir **16 ans révolus** au 1er jour de la formation générale. Cependant, vous pouvez vous inscrire administrativement 3 mois avant vos 16 ans.

1 - S'inscrire sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Votre adresse **mail est votre identifiant définitif** et ne pourra être modifié. Vous disposez ainsi d'un compte personnel que vous pouvez consulter à tout moment grâce à vos identifiants : bouton "Je suis déjà inscrit". Ils vous seront utiles tout au long de la formation.

Une fois votre pré-inscription effectuée, pensez à finaliser votre inscription en **cliquant sur le lien** que vous aurez reçu par mail.

Ce site permet :

- de vous inscrire à la formation
- d'effectuer les démarches administratives liées à votre cursus
- de suivre l'évolution de votre cursus, de transmettre et d'éditer les pièces contenues dans votre livret de formation.
- de renouveler votre qualification Bafa « surveillance des baignades » (tous les 5 ans).

2 - Le choix de l'organisme

Passer le Bafa coûte en moyenne 1 000 € selon l'organisme, la formation, la formule choisie demi-pension, avec ou sans hébergement…

Choisissez et inscrivez-vous auprès de l'organisme de formation avec lequel vous souhaitez être formé à l'aide du numéro d'inscription consultable sur votre espace personnel internet.

Il n'est pas toujours facile de se repérer et de choisir parmi les nombreux organismes. Aussi nous vous conseillons de les rencontrer et d'échanger avec eux sur leurs fonctionnements, les valeurs éducatives et les manières d'agir qu'ils défendent en animation. Demandez leur programme et leurs dates de formation en région.

Dans tous les cas, ils abordent tous un socle commun concernant les fonctions de l'animateur.

Retrouvez la liste des organismes habilités en Pays de la Loire (page 4).

Pour vous aider vous pouvez utiliser le comparateur **https://stagebafa.fr**

Conseils pour trouver un stage pratique

Ne vous y prenez pas à la dernière minute pour effectuer vos recherches !

- ➜ Contactez le réseau Info Jeunes : ce sont des acteurs incontournables qui informent sur le Bafa, organisent des actions jobs, affichent parfois des offres Bafa « en cours », c'est-à-dire des offres qui correspondent au stage pratique. Plus d'infos sur **www.infos-jeunes.fr**
- ➜ Interrogez les organismes de formation : organisent-ils des séjours sur lesquels vous pouvez vous positionner pour un stage pratique ?
- ➜ Contactez les services enfance et jeunesse des mairies et communautés de communes. Ils proposent des activités/séjours pendant les vacances scolaires sur lesquels vous pouvez toujours postuler pour valider votre stage pratique.
- ➜ Faites le tour des comités d'entreprises. **www.annuaire-comite-entreprise.com**
- ➜ …Et n'oubliez pas d'activer votre « réseau », il se révèle souvent efficace !

Le déroulement de la formation en 3 étapes

La formation se déroule sur 30 mois maximum*

Chacune des étapes de la formation doit être validée avant de passer à la suivante et obtenir le Bafa.

*Une prorogation de 12 mois peut être accordée.

En fin de cursus, un jury délivre le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** au regard de l'ensemble des appréciations du candidat. Sont soumis au jury Bafa les dossiers complets au minimum 10 jours avant la date du jury.

La session de qualification complémentaire accessible aux titulaires du Bafa est une formation payante de 8 jours minimum qui permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes ou surveillance de baignade.

Les aides financières

Vous pouvez selon votre situation bénéficier d'aides nationales, régionales, départementales ou locales. Elles contribuent à financer en partie la formation Bafa. Voici quelques pistes à suivre...

Nationales

- La **Caf** verse 91,47 € au stagiaire pour la session d'approfondissement (ou qualification), sans conditions de ressources ou d'âge + 15,24 € si la session est centrée sur la Petite enfance. soit un total de 106,71 €. Plus d'infos et formulaire en ligne sur **www.caf.fr** > Accueil > Mes services en ligne > faire une demande de prestation > vie professionnelle.
- L'**après Service Civique** : les jeunes volontaires peuvent obtenir une aide de 100 € en s'inscrivant à une formation Bafa à la suite de leur mission de service-civique effectuée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Aide à utiliser avant le 31 décembre 2023.

Régionale

La **Région** accorde une aide de 60 € dans le cadre de l'**e.pass jeunes culture sport** (utilisable pour passer le Bafa ou le PSC1...). Sous la forme d'un coupon valable jusqu'au 30 août de chaque année scolaire. Infos sur : **epassjeunes-paysdelaloire.fr**

Départementales

Caf Loire-Atlantique

- 300 €* dans la limite de la somme versée par les stagiaires (aide nationale 91,47 € incluse) et dans la limite de l'enveloppe annuelle attribuée pour cela.

**sauf si formation déjà prise en charge par des tiers : mairie, association, organisme...*
www.caf.fr > demande de prestation en ligne
Tél 3230

- Aide supplémentaire pour les jeunes habitants au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR) :

* 80 % du coût du stage Bafa session 1
* 20 % du coût du stage session 3
Aide cumulable avec celle de la Région et les 300 € versés par la Caf au moment de l'inscription à la session Bafa.
Aide déduite par l'organisme de formation, non versée en direct.

Caf Maine et Loire

Une aide complémentaire forfaitaire de 200 € peut être versée. Cumulable avec les aides nationales Caf.

Mutualité Sociale Agricole 53/72

200 € par stage dans la limite de 2 stages Bafa (session 1 et session 3) sans conditions de ressources.
Renseignement : service Action sociale MSA

Département 72

300 € sans conditions de ressources sur la session approfondissement.
Infos sur **www.sarthe.fr**

Caf Mayenne

- 400 € sur la session de formation générale
- 200 € sur la session d'approfondissement

sous conditions de ressources, versée à la famille ou à l'organisme de formation.

Département 53

Aide unique de 300 €. Demande et dépôt du dossier à l'issue du stage de base et au plus tard 1 mois après la formation complète.
infos en ligne **www.lamayenne.fr**

Les aides locales

À retrouver sur le simulateur des dispositifs "À quoi ai-je droit ?" du site **www.infos-jeunes.fr**

Autres leviers participant au financement...

L'indemnisation du stage pratique (parfois possible), certains comités d'entreprise, Pôle emploi et/ou la Mission locale en fonction de votre statut et des droits éventuellement ouverts au titre d'une formation, votre employeur, si vous êtes salarié, ...
Certaines communes en difficultés de recrutement d'animateurs **périscolaires et de loisirs offrent parfois le financement Bafa à leurs futurs animateurs !**

Plus d'infos

Les organismes de formation en Pays de la Loire

- **AFOCAL - Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs**
  https://paysdelaloire.afocal.fr - Tél 02 41 22 00 88
- **AROEVEN - Association Régionale des Oeuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale**
  www.aroeven-paysdelaloire.fr -Tél 02 40 34 20 02
- **CEMEA - Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active**
  https://cemea-pdll.org - Tél 02 51 86 02 60
- **Familles Rurales**
  www.ma-formation-bafa.fr
  Tél : 02 41 25 38 60 (44) ou 02 41 18 20 00 (49) ou 02 51 44 37 60 (85)
- **Les FRANCAS**
  www.francaspaysdelaloire.fr - Tél 02 51 25 08 50
- **Fédération Sportive et Culturelle de France**
  paysdelaloire.fscf.asso.fr
  Tél 02 41 22 48 75 ou 06 49 86 95 26
- **IFAC - Institut de Formation d'Animation et de Conseil**
  www.ifac.asso.fr - Tél 02 85 52 34 37 (Nantes)
- **La Ligue de l'Enseignement Pays de la Loire**
  www.laliguepaysdelaloire.org
  Tél 02 51 86 33 37
- **Léo Lagrange Ouest**
  www.bafa-bafd.org - Tél 02 40 22 72 73
- **MRJC**
  www.mrjc.org
  Tél 02 41 22 48 93 (Angers) 02 49 62 22 33 (Nantes)
- **UFCV - Union Française des Centres de Vacances**
  https://bafa.ufcv.fr
  Tél 02 40 71 60 30

Source : *www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd*

JANVIER 2023 - n° 3.051

Directrice de publication : Séverine CORNET
Rédaction : Fabienne MASSE
©Info Jeunes Pays de la Loire. Reproduction interdite sauf autorisation

Ils soutiennent Info Jeunes Pays de la Loire

Avec le soutien de l'État - Préfecture de la Région Pays de la Loire - Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports